

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2023-5180						
OBJET	Recommander au conseil de résilier le contrat DOS-1349 pour le service d'entretien et de réparation sur demande des piscines, des pataugeoires et des jeux d'eau							
No dossier(s) interne(s) : DOS-1349 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts								
<p>Actions : RÉSILIATION</p> <p style="padding-left: 40px;">Demande d'achat : Non CT requis : Non</p> <p>Contrat</p> <p style="padding-left: 40px;">No contrat : DOS-1349 Montant : 872 303,83 \$</p> <p>Mode de sollicitation : SP-Soumission publique Type de contrat : Exécution de travaux Durée du contrat : 4 ans Récurrence : Oui Reconduction : 0 Nombre d'addendas : 1 Résultat : Groupe Mécano inc. 872 303,83 (incluant TPS et TVQ)</p> <p>Unité(s) administrative(s) concernée(s) Service des immeubles, parcs et espaces publics</p>								
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left;"><u>Date</u></th> <th style="text-align: left;"><u>No résolution</u></th> <th style="text-align: left;"><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2023-03-07</td> <td>CM-20230307-172</td> <td>ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1349</td> </tr> </tbody> </table> <p>Résumé Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'adjuger le contrat DOS-1349, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour le service d'entretien et de réparation sur demande des piscines, des pataugeoires et des jeux d'eau, pour une période de 4 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:</p> <p>Groupe Mécano inc. 872 303,83 \$.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-265)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-03-07	CM-20230307-172	ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1349
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2023-03-07	CM-20230307-172	ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1349						

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2023-5180
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Lors de l'exécution des travaux, le Service des immeubles, parcs et espaces publics a fait le constat que l'entrepreneur n'était pas en mesure de rencontrer les exigences requises en termes de ressources exigées au contrat (pour la réalisation des travaux). Ce dernier aurait fait appel à la sous-traitance pour un maçon-cimentier pour être en mesure de réaliser les travaux demandés, ce qui n'est pas permis dans le présent contrat.</p> <p>Après plusieurs demandes et validations, l'entrepreneur nous a confirmé qu'il lui serait difficile dans le contexte actuel de rareté de main-d'oeuvre d'honorer le contrat sans faire appel à la sous-traitance.</p> <p>Étant donnée la bonne foi et les efforts de l'entrepreneur pour trouver les ressources nécessaires et du fait de la rareté de la main-d'oeuvre spécialisée ou qualifiée, le Service de l'approvisionnement et le Service des immeubles, parcs et espaces publics recommandent de procéder à une résiliation du contrat d'un commun accord, et que l'entreprise Groupe Mécano inc. ne soit pas déclarée inadmissible aux contrats de la Ville conformément au Règlement sur la gestion contractuelle.</p> <p>Les requis et exigences seront assouplis lors du développement du prochain appel d'offres pour être en mesure de répondre à l'exigence actuelle du marché. Un appel d'offres est en préparation et sera lancé bientôt pour combler les besoins de la saison 2024.</p> <p>À ce jour, l'entreprise Groupe Mécano inc. a facturé le montant total de 74 816,02 \$ (incluant TPS et TVQ), ce qui représente les travaux réalisés dans la saison 2023.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>Clauses administratives générales.</p> <p>Art. 3.8.1 Résiliation au gré de la Ville En tout temps et à son entière discrétion, la Ville peut résilier le contrat sans qu'il soit nécessaire pour elle de motiver la résiliation. À cette fin, la Ville doit adresser un avis écrit de résiliation à l'adjudicataire. La résiliation prend effet à la date de réception de cet avis par l'adjudicataire ou dans le délai prévu par la Ville.</p>		
<p>REMARQUE(S)</p> <p>BC standard 2625661, solde 525 579,354 \$ (incluant TPS et TVQ) EC 2625664, solde 271 908,47 \$ (incluant TPS et TVQ)</p>		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>Recommander au conseil de résilier le contrat DOS-1349 adjugé à l'entreprise Groupe Mécano inc., par la résolution CM-20230307-172, pour le service d'entretien et de réparation sur demande des piscines, pataugeoires et jeux d'eau.</p>		